

Image not found or type unknown



## Déclaration de succession

Par **manini**, le **28/08/2012** à **19:04**

Bonjour,

Natif des outre-mers et plus exactement en territoire d'outre-mer (TOM), je souhaiterais savoir si il est possible d'établir et de valider une déclaration de succession en France et par qui? Les déclarations de succession en ligne ne concerne généralement que la France et les départements d'outre-mer.

Merci d'avance pour vos réponses.